

LE GUIDE PRATIQUE DE LA LOI DOUBIN

Une journée capitale pour les Franchiseurs et pour tous les réseaux commerciaux.

*Vendredi 20 septembre 1991
Hôtel Lutetia, Paris*

« LA DISCLOSURE »

La « disclosure » ou la nouvelle ingénierie juridique de la franchise,
du partenariat et des réseaux commerciaux.

Analyse et commentaire de la Loi Doubin du 31.12.1989 et de son Décret d'application du 04.04.1991

La responsabilité scientifique de cette journée a été confiée à Olivier GAST, Avocat à la cour d'Appel de Paris,
Cabinet Gast, Paris, Bruxelles, Milan, Barcelone, Sao Paulo

Organisée avec le concours de Franchise-Magazine, Groupe ICF

MATIN

Président de Séance : Gilles Lecointre, PDG du Groupe ICF.

QUI DOIT DISCLOSER ? — COMMENT DISCLOSER ? — QUAND DISCLOSER ?

- 09h00 : La Loi Doubin — Une évolution ou une révolution ?
Olivier Gast.
- 09h15 : Fondement de la « Disclosure », droit comparé, historique et esprit de la Loi
(vers quel degré de précision la divulgation préalable doit-elle aller ?)
Olivier Gast.
- 10h00 : Analyse du décret
Didier Ferrier, Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Économiques de Montpellier
- 10h45 : Pause café
- 11h00 : La responsabilité du franchiseur dans la rédaction du document
Philippe Bessis, Avocat à la Cour de Paris
- 11h30 : Divulgation complète ou partielle
Quels enjeux ? Quelles sanctions ?
Olivier Binder, Avocat à la Cour de Paris, Cabinet Jacob, Binder, Veroux, Paris.
- 12h00 : Débat et présentation des ateliers de l'après-midi
- 12h30 : Déjeuner
« Jeux de rôles » un franchiseur et un candidat franchisé : mise en scène d'un exemple vivant.

APRÈS-MIDI

Président de Séance : Michel Delmas - Rédacteur en Chef de Franchise-Magazine

SUIVEZ LE GUIDE !

- 15h00 : Mise en place des trois ateliers 1^{er} atelier : Transparence juridique et contractuelle (2 heures)
Rapporteur : Olivier Gast
- 2^{ème} atelier : Transparence marketing (2 heures)
Rapporteur : Claude Nègre, Conseil en marketing, auteur de « Franchising : les clefs de l'excellence ».
- 3^{ème} atelier : Transparence financière (2 heures)
Rapporteur : Marc Sounigo, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
- 17h00 : Assemblée plénière
Synthèse : comment rédiger un document de « Disclosure »
- 18h00 : Conclusion
Franchise, Concession, Partenariat, Groupement : Quelles différences ?

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence — EJA FORMATION
26, rue Vercingétorix — 75014 Paris
Tél. : 43 35 01 67 — Télex : EJA 203918F
Télécopie : 43 20 07 42